



## Procès-Verbal du Conseil Municipal DU 28 mars 2023

### **Nombre de conseillers en exercice : 11**

Par suite d'une convocation en date du 17 mars 2023, les membres du conseil municipal de DIZIMIEU se sont réunis en session ordinaire en mairie le 28 mars 2023 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Didier PILON

**PRÉSENTS** : ALLABALL Marjorie, FAGAY Anne-Marie, FOURCAUD Quentin, , LECRAZ Axel, NGUYEN Luc, PILON Didier, THOLLET Philippe, FONTENIER Benoit.

**ABSENTS** : POUILLEY Yannick

**PROCURATION** : HUCHARD Nathalie à FAGAY Anne-Marie, FORST Michel à PILON Didier

**SECRETAIRE DE SEANCE** : NGUYEN Luc

Approbation du Conseil Municipal du 13 décembre 2022

### **2023-001 Vote des Taxes :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.60% (part communale) 15.90% (part départementale) soit un taux global de 37.50%

Taxe foncière sur le non bâti : 52.84%

Taxe aménagement : 7%

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux taux des différentes taxes

### **2023-002 Approbation du Compte de Gestion 2022 :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 du budget communal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **2023-003 Approbation du Compte Administratif 2022 :**

Fonctionnement

Dépenses 492 087.83 €

Recettes 637 351.06 €

Excédent de clôture : 145 263.23 €

*Investissement*

Dépenses 98 593.54 €

Recettes 99 469.38 €

Excédent de clôture 875.84 €

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

### **2023-004 Affectation du résultat 2022 :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022:

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
- Constatant que le compte administratif, (section fonctionnement) fait apparaître un excédent d'exploitation de 618 888.80 € avec report,
- Constatant que le compte administratif, (section investissement) fait apparaître un déficit d'exploitation de - 86 648.93 € avec report,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

- Excédent de fonctionnement au R 002 : 532 239.87 €
- Déficit d'investissement au D 001 : 86 648.93 € comblé par un titre en recettes au 1068 pour 86 648.93 €

Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022.

### **2023-005 Budget Primitif 2023 :**

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 1 109 662.87 € dont 533 742,93 € vers la section d'investissement

Recettes : 1 109 662.87 € dont 532 239.87 € d'excédent de fonctionnement

#### **Section d'investissement**

Dépenses : 675 234,93 € dont 86 648,93 € de solde reporté

Recettes : 675 234,93 € dont 533 742,93 € d'excédent de fonctionnement

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif 2023.

### **2023-006 Création d'un Conseiller Délégué :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-10 du 28 Mai 2020 décidant la création d'un poste de conseiller municipal délégué, Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste de conseiller municipal délégué en charge de :

- La gestion scolaire,
- Les demandes du personnel scolaire,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire souhaite donner cette délégation à Mr Benoit FONTENIER ; Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

#### **Article 1**

DE CREER un poste de Conseiller délégué ;

#### **Article 2**

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en oeuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

Après délibération, les propositions sont adoptées à la majorité (1 abstention : Mr FONTENIER).

### **2023- 007 ENS Actions 2022-2023 :**

Selon la notice de gestion, les principales actions prévues en 2022 et 2023 sont les suivantes :

Pour l'année 2022

- S1 : Suivi du Hibou Grand-Duc
- S6 : Inventaire Naturaliste global de l'ENS
- T2 : Entretien des pelouses sèches
- 

Pour l'année 2023

- S1 : Suivi du Hibou Grand-Duc
- S6 : Inventaire Naturaliste global de l'ENS
- SE10 : Inventaire des Chiroptères
- T2 : Entretien des pelouses sèches
- PI2 : Organiser des sorties grand public et avec public scolaire local
- 

M. le Maire donne lecture du projet de travaux et les pièces du dossier : cahier des charges, devis....

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

sollicite une subvention du Conseil départemental pour la réalisation de travaux sur l'espace naturel sensible de la carrière des Lemps tel que précisé sur les documents joints :

- descriptif des travaux
- devis détaillé du prestataire
- planning de réalisation
- plan de financement

charge M. le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

#### **2023-008 Avenant à la convention dans le cadre de la dématérialisation des actes :**

Le Centre de Gestion de l'Isère se désengage à compter de janvier 2024.

Il est nécessaire d'opter pour un changement d'opérateur agréé exploitant le dispositif homologué de transmissions par voie électronique :

- Des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou a une obligation de transmission au représentant de l'Etat,
- La dématérialisation de la comptabilité publique,
- La dématérialisation des marchés publics,
- La dématérialisation de l'archivage,

Monsieur le Maire, propose de collaborer avec COSOLUCE, prestataire actuel du logiciel métier finances, RH, Citoyenneté.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité.

#### **2023-009 Gestion des tables et des bancs par le Comité des Fêtes :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de laisser la gestion de la location des tables et bancs en bois au Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes fixera librement le prix de la location du matériel,

Les recettes seront encaissées directement par le Comité des Fêtes,

Seul le comité des fêtes aura la responsabilité de gestion des besoins entre les administrés et associations,

La mairie se désengagera de toutes réparations quelles que se soient leurs coûts,

Ces frais seront à la charge du Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité.

#### **2023-010 Subventions aux associations :**

Pour l'année 2023, trois associations Dizimolane ont fait une demande de subventions :

Subventions aux associations de la commune :

- La Gaule Dizimolane : 500 €
- Le Sou des Ecoles : 800 €
- Le Comité des Fêtes : 1 000 €

Les subventions octroyées seront versées sur présentation du bilan d'activité de l'association.

Les crédits sont prévus au budget 2023.

Vote pour : 9                      Contre :                      Abstention : 1

#### **2023-011 Création d'une régie d'avance :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'utilité de création d'une régie d'avance pour l'achat de petites fournitures diverses. Toutefois la liste doit être exhaustive et aucune exception est autorisée.

Un acte constitutif de cette création, sera établi et signé par l'autorité qualifiée pour cette régie.

Le comptable public sera sollicité pour avis conforme.

Il propose de nommer comme :

- régisseur titulaire : NGUYEN Luc
- régisseur suppléant : POUILLEY Yannick

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité

#### **2023-012 Vente de biens communaux :**

Monsieur Le Maire rappelle que du matériel appartenant à la commune n'est plus utilisé.

Il propose de vendre ce matériel au prix de vente ci-dessous  
- 8 Couteaux pour épareuse et broyeuse : 50 €  
- Pelle rétro : 1 500 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente :  
- 8 Couteaux pour épareuse et broyeuse : 50 €  
- Pèle rétro : 1 500 €  
- la sortie de ces biens du patrimoine de la commune de Dizimieu pour motif : cession à titre onéreux sur bien déjà amorti.

### **2023-013 Déplacement du monument aux morts :**

Monsieur Le Maire, dans le cadre de la sécurité routière, propose de déplacer le monument aux morts. L'entreprise Marbrerie de Villa a présenté un devis pour un montant de 24 668.40 €. Des demandes de subventions pourront être faites auprès de plusieurs organismes

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :  
- Le déplacement du monument aux morts,  
- Les demandes de subventions aux divers organismes.

Pour : 9

Contre :

Abstention : 1

### **Questions diverses :**

Gestion des tables et des bancs : un planning partagé sera créé afin d'optimiser la gestion des locations. La gestion sera uniquement par le Comité des Fêtes.

Travaux à la Bornadelle : suite aux travaux, l'eau ruisselle dans un terrain exploité par un agriculteur. La mairie se met en lien avec le propriétaire du terrain.

Stationnement dans le village : les habitants se garent le long des routes d'où difficulté pour pénétrer aux habitations, malgré un arrêté pris et un panneau mis en place. Le problème du stationnement va être étudié. Des marquages ont été faits de manière illégale.

Remerciements des travaux faits dans la commune et surtout de la réactivité de la commune.

Demande de mettre sur panneau pocket un message pour l'interdiction des mégots de cigarettes sur la voie communale ou privée.

L'extension de la mairie et la réhabilitation s'effectuent en 3 phases :

- Extension de la mairie,
- Agrandissement de la salle des fêtes
- Rénovation du haut du bâtiment.

Il est dommage que la commune n'ait pas communiqué sur les subventions octroyées par ces travaux. Les subventions concernant l'ADAP n'ont pas été communiquées car la commune n'avait pas encore eu de retour de tous les organismes concernés lors de la présentation du projet. Ce sera communiqué dans la gazette du mois d'avril 2023.

### **Une Attention toute particulière aux habitants de Dizimieu : la salle des fêtes sera fermée en 2024.**

Incompréhension sur la chasse aux œufs qui est organisée par le Comité des Fêtes sans la participation du Sou des Ecoles qui organise la même manifestation à Siccieu.

Le Maire



Didier PILON